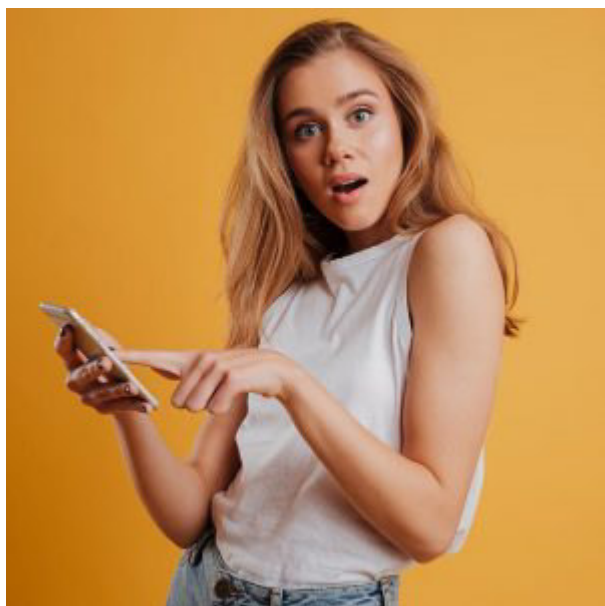


Placements: que choisir ?



Commençons par l'assurance vie

Une assurance vie peut vous faire bénéficier d'une fiscalité allégée ainsi que d'une transmission du capital hautement sécurisée, mais pas que ! Vous avez aussi la possibilité de transformer votre capital en rente viagère et bien plus encore. Mais comment fonctionne une assurance vie ? Quels sont les avantages de ce type de placement financier ? Lisez ce qui suit...



L'assurance vie

La souscription aux contrats d'assurance vie vous permet de vous constituer un capital, afin de le faire fructifier sur le long terme. Ce placement est très prisé pour sa fiscalité très allégée. Vous avez le choix entre deux formes d'investissement, dont :

- **Le contrat monosupport:** aussi appelé « fonds en euros », cette option fait partie des placements dits « sécuritaires ». En effet, cette assurance-vie garantit un placement financier sans risque.
- **Le contrat multisupport:** aussi appelé « à unités de compte », ce type de placement procure un taux de rendement plus intéressant.

Il faut noter que plusieurs solutions de diversification adaptées existent. Celles-ci peuvent varier selon le profil d'investisseur.

Le placement immobilier constitue une solution d'épargne incontournable pour avoir les meilleurs rendements et un excellent taux de rémunération. Investir dans l'immobilier peut être avantageux en de nombreux points, comme :

- Maîtriser son budget d'investissement sans avoir à gérer son bien avec le SCPI ;
- Acquérir un patrimoine foncier à un juste prix à travers la Nue-Propriété ;
- Gérer un patrimoine à long terme avec les OPCI ;
- Investir dans un actif immobilier ludique, par GFV.

Ce sont autant de solutions d'épargne-logement pour diversifier votre portefeuille d'investissements.

– Les placements immobiliers

– L'épargne-retraite

Vous souhaitez anticiper votre retraite ? Vous êtes à la recherche d'une idée pour un complément de revenu ou de prévoyance ? L'épargne-retraite constitue un placement financier à ne pas négliger. Pour réaliser des placements en retraite, vous avez le choix entre :

- **Le PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire)**: cette forme de placement permet au senior d'avoir un complément de retraite en plus de la retraite par répartition. Le PERP peut se présenter sous forme de :
 - Rente viagère différée
 - Unité de rente
 - Multi-supports
- **La loi Madelin**: celle-ci permet d'assurer un minimum de revenus dans le cas où l'individu perd son travail. Cette option complète les remboursements du régime classique de l'assurance maladie. Par ailleurs, cette forme de placement permet de constituer une garantie contre le chômage.

Où placer son argent à court ou à moyen terme ?

- **Les placements en actions**

Investir son argent dans les actions constitue une forme de placement très en vogue. Elle donne la possibilité d'avoir une fiscalité avantageuse. Par ailleurs, ces types de placement permettent de participer au développement des entreprises. Cet investissement peut être utilisé aussi bien à moyen qu'à court-terme. C'est une alternative incontournable pour valoriser vos capitaux et dynamiser votre patrimoine.

- **Le PEA (Plan d'Épargne en Actions)** : c'est un type de compte-titres permettant la diversification des placements. Le PEA donne la possibilité d'une exonération d'impôt sur les plus-values enregistrées.
- **Les FCPI (Fonds Commun de Placement pour l'Innovation)** : ce placement en actions permet d'investir dans des entreprises à potentiel de plus-values élevé. Par ailleurs, les FCPI offrent une réduction d'impôt sur le revenu.
- **Les FPI (Fonds d'Investissement de Proximité)** : ceci concerne davantage les PME « non cotées » en bourse. Le risque est moindre, qui plus est, la réduction d'impôt sur le revenu est conséquente.

- **Les placements en entreprise**

Le CCA ou le Compte Courant d'Associés

D'une flexibilité remarquable, cette option permet de sortir son compte courant associé au profit du chef d'entreprise. Le CCA permet également de contribuer au développement de l'entreprise, à travers un apport sûr et modulable.

Le PEE ou Plan d'Épargne Entreprise

Opter pour le PEE, c'est avoir la garantie d'une épargne d'entreprise attractive, et un moindre niveau de risque. Il est bénéfique aussi bien pour l'employeur que pour les employés. Parmi ses avantages, le souscripteur aura droit à une exonération de charges sociales et d'impôt sur les plus-values ainsi que sur les versements effectués par l'entreprise. Ces derniers sont considérés comme étant une charge déductible.

Comme de nombreux français il est temps de faire évoluer votre épargne